

**AFFAIRE N° 41. - Acquisition par la Commune d'une machine à vapeur  
de 1 500 l. et d'un moteur électrique.**

**LE MAIRE** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que M. LÉON GILBERT, entrepreneur à SAINT-LOUIS, a proposé à la Commune de lui vendre un moteur électrique et une pompe à eau de 1 500 l. pour le prix global de 2 200 000 Frc.

Cette offre a été examinée en séance des délibérés le 19 Octobre 1967, et il a été décidé à la majorité des voix de passer à M. LÉON GILBERT un contrat de vente pour le prix de 2 200 000 Frc. sous réserve de la validité de l'approbation de la Commune.

Par sa lettre en date du 24 Octobre dernier, M. LÉON GILBERT a marqué son accord concernant l'offre faite par la Commune, à savoir le prix de 2 200 000 Frc. pour les deux engins proposés.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je dois ajouter que cette acquisition serait une bonne affaire qui nous permettrait d'effectuer par nous-mêmes certains travaux en ville de Saint-Louis. Les crédits seront prévus au Chapitre 501 - Article 214 du Budget de 1968.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*  
M. Nuis le 12 Février 1968  
D. Le Trefl  
Le Secrétaire Général  
Signé: P. Chevance